



Grille en vigueur depuis le 1er septembre 2022 · vérifiée par la FSU le 31 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

ÉCHELONS	BRUT PAR MOIS	NET ESTIMÉ PAR MOIS	DU 1ER AU DERNIER ÉCHELON
11	1 867 € → 2 545 € indemnité SMIC comprise	1 484 € → 2 020 €	25 ans 6 mois

ÉCHELON	DURÉE DE L'ÉCHELON	INDICE BRUT	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT BRUT	NET ESTIMÉ	GAIN NET
1er	1 an 6 mois	389	373	1 836,20 €* + 30,82 € pour atteindre le SMIC	1 483,73 €	
2e	1 an 6 mois	397	375	1 846,04 €* + 20,98 € pour atteindre le SMIC	1 483,13 €	-0,60 €
3e	2 ans	416	377	1 855,89 €* + 11,13 € pour atteindre le SMIC	1 482,53 €	-0,60 €
4e	2 ans	434	388	1 910,04 €	1 516,00 €	+33,47 €
5e	2 ans 6 mois	452	401	1 974,04 €	1 566,78 €	+50,78 €
6e	3 ans	468	414	2 038,03 €	1 617,58 €	+50,80 €
7e	3 ans	491	429	2 111,87 €	1 676,19 €	+58,61 €
8e	3 ans	510	444	2 185,72 €	1 734,80 €	+58,61 €
9e	3 ans	535	461	2 269,40 €	1 801,22 €	+66,42 €
10e	4 ans	567	485	2 387,55 €	1 894,99 €	+93,77 €
11e	fin de grille	610	517	2 545,08 €	2 020,03 €	+125,04 €

En résumé : du 1er au 11e échelon, le net estimé passe de 1 484 € à 2 020 €, soit 536 € de plus en 25 ans 6 mois.

* Ce traitement est inférieur au SMIC : une indemnité le complète chaque mois (montant indiqué dessous). Elle ne compte pas pour la pension de la CNRACL ; elle cotise seulement à la retraite additionnelle (RAFP).

Net estimé : ce qui reste après les cotisations obligatoires (retraite, CSG, CRDS), pour un fonctionnaire à temps complet. Votre bulletin contient souvent aussi des primes (IFSE), une NBI ou un supplément familial : ils ne sont pas comptés ici, votre net réel est donc en général plus élevé. L'impôt prélevé à la source n'est pas déduit.

Monter d'échelon peut faire baisser le net (chiffres en rouge). D'un échelon à l'autre, le traitement augmente un peu et l'indemnité SMIC baisse du même montant : le brut ne change pas. Mais la cotisation retraite principale (CNRACL, 11,10 %) s'applique au traitement et pas à l'indemnité, qui ne supporte que la RAFP (5 %) : le net baisse donc de quelques centimes. Le net ne repart vraiment à la hausse qu'à partir du 4e.

Pour comprendre

Lire la grille

Votre salaire de base dépend de votre échelon. Chaque échelon a un indice majoré : multiplié par la valeur du point d'indice (4,92278 € par mois depuis le 1er juillet 2023), il donne le traitement brut. L'indice brut sert seulement au classement.

On monte d'un échelon à l'ancienneté, une fois passé le temps indiqué dans le tableau.

Pour vous situer : votre échelon et votre indice majoré sont écrits sur votre bulletin de paie.

Pour entrer dans ce grade

- Concours sur titres avec épreuves, diplôme d'État d'aide-soignant, menant au grade de classe normale (pas de recrutement direct identifié).

Et après ?

Grade suivant : **aide-soignant de classe supérieure**

Sa grille se termine à 2 188 € net estimé, soit 168 € de plus qu'à la fin de ce grade.

- Au choix de l'employeur : dès le 4e échelon, avec 1 an dans cet échelon, après 5 ans de services

L'avancement de grade n'est jamais automatique : l'employeur doit vous inscrire au tableau d'avancement.